



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 10/09/2024

Date d'affichage : 19/09/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le dix sept septembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER, M. Didier LANGEARD en faveur de Mme Véronique CAREL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

OBJET : Lutte contre les mégots : Contrat avec ALCOME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'ALCOME est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics en 2021 sur la filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) des mégots. La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de : • 20 % de réduction d'ici 2024, • 35 % de réduction 2026, • 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers,
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique ci-annexé.

Ce contrat prévoit

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

La commune de Thiberville dispose de la Responsabilité de nettoyage des voiries.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

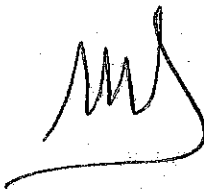
Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Par 19 Voix Pour) :

- Approuve la signature du contrat-type entre la Commune de Thiberville et ALCOME pour la durée de l'agrément
- Autorise Monsieur le Maire de THIBERVILLE ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 19/09/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Hélène RICHARD LECUYER.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

